

**ANNEE 2017**

**DELIBERATION N°**

**20170025**

**SEANCE PUBLIQUE DU 15 JUIN 2017**

Date de convocation : 9 juin 2017

Date d'affichage : *12/06/2017*

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de présents : 12  
Pouvoirs : 4  
Nombre de votants : 16

Vote : 16

Pour : 14 (dont 3 pouvoirs)

Contre : 2 (M. Goñy & M. Sorhaits)

**Adopté à la majorité**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE  
BASSUSSARRY**

L'an deux mille dix-sept, le 15 juin à 18h00, les membres du Conseil Municipal de la commune de BASSUSSARRY, se sont réunis en session ordinaire dans la salle du conseil municipal de la mairie, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire le 9 juin 2017, conformément à l'article L2121.11 du Code général des collectivités territoriales.

Présents : M. Paul BAUDRY, Maire & Ms Claude YAOUANC, Frédéric ETCHEGARAY, Hugues BIGÉ, Michel LAHORGUE, Philippe BIGOTEAU, Michel GOÑY (arrivée à 18h14).

Mmes Chantal BONZON, Valérie RECart, Dominique GALLOT, Brigitte ETCHEVERRY, Marie-Dominique GAY (arrivée à 18h50), Sophie DELETTRE (arrivée à 18h14), Dominique VIGIER (arrivée à 18h50).

Absent(s) excusé(s) : Mme Emmanuelle DALLET, Mme Annie UHALDEBORDE (pouvoir à Mme Dominique GALLOT), M. Pierre SORHAITS (pouvoir à M. Michel GOÑY), M. Michel KLISZ (pouvoir à M. Michel LAHORGUE), M. Francis DAVRIL (pouvoir à M. Paul BAUDRY).

Secrétaire de séance : M. Michel LAHORGUE

**Objet : Autorisation de signer le compromis de  
vente et la vente définitive d'un terrain privé  
communal avec l'Office 64 de l'Habitat pour la  
création de la Résidence Lorea**

Monsieur Le Maire rappelle que la future Résidence Lorea sera située Chemin de Benoît, et sera constituée de deux bâtiments en R+1, comprenant chacun 6 logements.

La moitié des logements sera à caractère social locatif et l'autre moitié, en accession sociale.

Cette réalisation s'inscrit dans une opération d'aménagement, comprenant également la vente de 16 terrains destinés à recevoir des maisons d'habitation libres de constructeur.

A la suite d'une consultation, l'Office 64 de l'Habitat a été sélectionné pour réaliser ce projet, eu égard principalement à deux éléments :

- l'implantation des bâtiments, qui respecte l'identité paysagère du terrain et de l'environnement architectural,

- les emplacements de parkings, discrets et bien intégrés dans le projet grâce à leur implantation, la plantation d'arbres supplémentaires et leur couverture par des pergolas végétalisées.

Afin de pouvoir mener à bien ce projet, il convient de vendre l'assiette foncière à l'Office 64 de l'Habitat, soit 4 137m<sup>2</sup>, à détacher de la parcelle cadastrée AW 119, d'une superficie totale de 32 439m<sup>2</sup>.

Les services des domaines ont estimé la valeur vénale des terrains nus avant viabilisation à 200 000 euros.

Le prix de vente de ce terrain a été fixé entre les parties à 307 000€ H.T.

L'acte authentique sera signé devant Maître Lacaze, notaire à Biarritz.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**APRES** avoir entendu l'exposé de Monsieur Le Maire,

**APRES** en avoir délibéré,

**AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer le compromis de vente avec l'Office 64 de l'Habitat,

**AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer l'acte authentique de vente avec l'Office 64 de l'Habitat, devant Maître Lacaze, notaire à Biarritz.

Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire,  
**Paul BAUDRY.**



Transmis à Mme la Sous-Préfète de Bayonne,  
Publié et rendu exécutoire le : *20/06/2017*